

## Session ordinaire

### Date de la convocation :

Le 07 décembre 2023

### Date d'affichage :

Le 07 décembre 2023

### Nombre de conseillers

#### Communautaires :

**En exercice :** 33

**Présents :** 27

**Votants :** 32

### Votes exprimés :

**Pour :** 32

**Contre :** 0

**Abstention :** 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le quatorze décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON

**Présents :** Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Brice RAVIER, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean CORNUAULT, Madame Corinne SIMONEAU, Monsieur Lionel CHISSON, Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Luc FAVIA, Monsieur Vincent RALLE, Madame Karine ROUMANEIX, Monsieur Johnny VERCOUILLE, Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Marc LEONARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRE, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Cyrille MARTIN, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARCONNET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

**Pouvoirs :** Madame Myriam SANTACANA à Monsieur Yves AGUITON, Madame Chantal ALEXANDRE à Monsieur Brice RAVIER, Monsieur Didier ELWART à Monsieur Philippe DENIAU, Madame Gismonde GAUTHERBERDON à Monsieur Claude CICUTTI, Madame Christine FAUQUET à Monsieur Frédéric SAROUILLE.

**Excusé(s) :** Madame Blandine BENOIST.

**Secrétaire de séance :** Madame Virginie GAY-CHANTELOUP

## Délibération n°2023-12-08

### Cycle de l'eau – EAU POTABLE

### Rapport annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement des Eaux Usées

*Monsieur Luc FAVIA, Vice-Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5214-16, L1413-1, L2224-5, D2224-1 à D2224-5 ;

**Vu** le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets ;

**Vu** le RPQS Eau Potable et Assainissement des eaux usées qui est annexé à cette délibération ;

**Vu** la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est réunie le 10 novembre 2023 ;

**Vu** la présentation qui a été faite en Commission Eau Potable – Assainissement du 21 novembre 2023 ;

**Vu** l'avis favorable du Bureau communautaire du 29 novembre 2023.

**Considérant** que la Communauté de communes du Val d'Amboise est compétente en matière d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, il convient, conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, que soit présenté au Conseil communautaire un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable et d'assainissement des eaux usées destiné notamment à l'information des usagers.

En 2022, l'exploitation du service d'eau potable a été assurée en délégation de service public, et celle du service d'assainissement des eaux usées a été assurée en régie pour l'ensemble des communes.



**Considérant** que les articles D2224-1 à D 2224-5 ainsi que les annexes V et VI du Code précités précisent les informations techniques et financières devant figurer dans ce rapport et qui sera communiqué à l'ensemble des communes membres et mis à la disposition du public en mairie.

Le document qui fait l'objet de la présentation est rédigé en application de ces textes. Il porte sur l'exercice 2022.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- **De prendre acte** du rapport annuel Relatif au Prix et à la Qualité du Service public de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées pour l'année 2022.